

## Permis d'aménager

### Mise en demeure

Définition de glossaire

Mis à jour le 24 juin 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Acte par lequel un créancier exige du débiteur le versement d'une somme sous peine de versement de dommages et intérêts. La mise en demeure peut être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier.

- [Code civil : article 1344](#)



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)